



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 NOVEMBRE 2019

Conseillers présents : MM; Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; Françoise PINET

Absents: MMES Julie GAY-PARA ; Céline PIERROT

Absent représenté : Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Gilles TOURTET)

Les compte-rendus des conseils municipaux du 7 août 2019 et du 20 septembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

EXTENSION DE L'ECOLE

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire indique que la réception des travaux a eu lieu jeudi 31 octobre.

Le déménagement s'est déroulé lors de la dernière semaine de vacances. Les enseignants et les élèves ont pu apprécier leurs nouvelles classes le jour de la rentrée.

Afin de sécuriser la cour des barrières vont être installées dans l'attente de l'installation d'un nouveau portail.

FINANCES DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

Investissement

Afin de répondre favorablement à toutes les demandes d'inscriptions à la cantine il est apparu nécessaire de disposer d'un autre local, les locaux actuels étant trop exigus. Une solution a donc été trouvée à savoir l'utilisation d'une salle disponible à l'étage de la Maison du Parc. Ainsi depuis la rentrée des vacances de Toussaint un repas est servi à une dizaine d'enfants dans cette nouvelle salle. Cette nouvelle organisation implique l'acquisition de matériel supplémentaire.

Concernant les illuminations de Noël il est proposé d'acquérir une illumination destinée à l'avenue de la gare et trois illuminations « type lyre » pour la route de Valence.

Dépenses

- Equipement école :
 - ✓ Matériel pédagogique (jeux + caméra) : 720 €
 - ✓ Aspirateur : 300 €
- Cantine :
Caisson + frigo+ couverts : 1 872 €
- Illuminations de Noël : 2000 €

Recettes

- Poteau incendie : subvention du département : 2 142.50 €
- Extension de l'école : subvention du département : 20 000 €

Budget caisse des écoles

Au niveau de la section fonctionnement au regard des dépenses réalisées et de celles engagées jusqu'à la fin de l'année, Madame le Maire propose de diminuer de 2 000 € le montant de la subvention versée par le budget commune.

Budget eau

Des devis ont été demandés pour le curage du canal du moulin , la réfection de plaques de regards et la pose de tôles. Il convient donc d'inscrire des crédits à l'opération suivante :

Réfection du réseau pluvial :

- confection de plaques : 1 200 €
- aménagement portion de réseau : 8 160 €

Budget « Actions Jeunesse »

Madame le Maire propose d'inscrire des crédits pour :

- l'achat d'une armoire pour ranger le matériel à la Maison du Parc pour un montant de 330 €
- l'acquisition d'une maquette d'avion pour l'activité « aéromodélisme » pour un montant de 770 €

Accord à l'unanimité des membres présents pour ces décisions modificatives comptables.

CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES, EXPERTISES ET AUTRES FRAIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES SITUATIONS MEDICALES DES AGENTS

La circulaire FP4 n°2070 du 2 mars 2004 et l'arrêté du 4 août 2004 garantissent le secret médical pour les agents lors de leurs examens devant les instances médicales. Ce secret médical peut être bafoué, lorsque la collectivité dont dépend l'agent, procède directement au paiement des frais induits par les expertises. Le non-respect du secret médical peut entraîner une irrégularité de l'avis rendu. Pour pallier à cete éventualité Madame le Maire propose de signer une convention permettant au Centre de Gestion, entité organisatrice des instances médicales, de procéder de manière directe au paiement des factures d'honoraires, d'expertises et autres frais de transports. La commune remboursera le Centre de Gestion suite à l'avancement des frais.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire propose de modifier le règlement comme suit :

Chapitre III Les conditions d'admission

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil.

Ajout du paragraphe suivant « Toutefois en cas de dépassement de la capacité maximum à la réservation, les enfants habitant en dehors du territoire du Haut Buëch seront placés en liste d'attente au profit des enfants du territoire , quelque soit l'ordre d'inscription. »

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La commune de La Faurie met à disposition du service Actions Jeunesse un personnel de sa commune pour exercer les fonctions d'animatrice du temps d'accueil périscolaire du matin à l'école de La Faurie à compter du 1^{er} décembre 2019 jusqu'au 3 juillet 2020. Il faudra au minimum 2 enfants inscrits.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSEE POUR LA TRANSMISSION PAR INTERNET DES DONNEES D'ETAT CIVIL

L'INSEE est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques. Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques d'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes. Les modalités d'envoi des bulletins d'état civil sont définies par un décret. La commune pourra utiliser l'application Aireppnet (application élaborée par l'Insee et mis à disposition des communes via un portail internet). Pour assurer la sécurité de l'échange, cette application utilise une passerelle d'accès sécurisé qui gère l'identification des services de la commune et son authentification. La commune s'engage à communiquer à l'Insee l'intégralité des bulletins d'état civil dans les délais fixés.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CLUB CANIN D'ASPRES SUR BUECH

Le Président du club canin a fait connaître par courrier que l'association sollicitait l'autorisation d'installer un cabanon en bois d'environ 15 m² sur le parking. Il sera destiné uniquement à l'accueil des adhérents, à l'organisation d'information pour les nouveaux arrivants et au stockage de matériel.

Accord du conseil pour cette autorisation d'urbanisme.

De plus, le Président a également sollicité par courrier l'acquisition par l'association de la parcelle cadastrée section A n°565 d'une superficie de 4 904 m² qu'ils utilisent actuellement (convention de mise à disposition avec la commune).

Madame le Maire informe que le prix au m² agricole dans les Hautes-Alpes est évalué à environ 0.50 €.

Après un tour de table compte tenu de l'intérêt de maintenir cette activité sur la commune il est décidé, à l'unanimité, de vendre cette parcelle au prix de 2 500 €. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Accord à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC

Notification des subventions de la Région :

- CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) 300 000 €
- FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) - Acquisition de la propriété Albrand 77 250 €

PERSONNEL

La commune avait mandaté, par délibération 23 mai 2019, le Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. C'est l'opérateur VYV MNT qui a été retenu. Pour information 58 collectivités du 05 ont donné mandat ainsi que le Conseil Départemental, cela représente 1 900 agents. Les taux obtenus sont beaucoup plus intéressants pour les agents. A partir du 1^{er} janvier 2020 la participation employeur ne s'appliquera que sur les contrats qui dépendent de la convention de participation CDG05 et non plus sur les adhésions individuelles. Depuis 2016 la commune participe à hauteur de 8 € pour la protection sociale complémentaire. Avant de délibérer la commune doit saisir le Comité Technique qui va se réunir le 28 novembre.

ETOILE FERROVIAIRE

Une manifestation est prévue le samedi 9 novembre entre 11 heures et 12 heures au rond-point du Maréchal Ferrand pour le maintien de la ligne Grenoble-Gap.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année le départ est prévu devant la mairie vers 11 h 30.

PASSAGE A NIVEAU

La SNCF demande la fermeture du passage à niveau n°44 (entre Aiguebelle et Pont la Dame) pour la réalisation de travaux et ce pour une durée d'un an. Un rendez-vous est proposé avec les services concernés pour de plus amples précisions .

Odile DURAND informe de la projection du film « Les Baronnie Provençales » réalisé par René MANNENT le dimanche 17 novembre à la Maison Pour Tous.

La séance est levée à 18 h 40.